



Négociations salariales 2026 chez ENEDIS : une proposition au rabais inacceptable !

Dans le parcours de négociation des mesures salariales 2026, la direction d'Enedis n'avait prévu qu'une séance de présentation de sa politique de rémunération réalisée en 2025 et une seule et unique séance de négociation ce mercredi 10 décembre. Ce schéma montre toute la volonté de dialogue du directoire d'Enedis sur la reconnaissance du travail fourni par ses salariés...

La proposition qui ressort des échanges de ce jour est à l'image du peu d'intérêt porté à la négociation et de l'immense effort demandé aux agents en lien avec le surcroît d'activité : très en dessous des attentes !

En effet, alors qu'aucun accord n'a été trouvé à la Branche des IEG sur la revalorisation d'un Salaire National de Base qui devrait couvrir a minima l'inflation et qui ne jouera une nouvelle fois pas ce rôle pour 2026, la direction d'Enedis ne propose qu'une enveloppe de 1,7 % de mesures individuelles inférieure à celle de 2025.

Le compte n'y est donc pas face à l'engagement sans faille des agents pour faire vivre le service public de l'électricité au quotidien et qui a permis des bénéfices record de presque 2 milliards d'euros à l'entreprise cette année. Pour eux, c'est le tarif minimum !

Pour la maison mère en revanche, ce sera encore une fois le tarif maximum avec une remontée de dividendes prévue à plus d'un milliard d'euros.

Il est temps de reconnaître le professionnalisme et l'expertise des agents d'Enedis à la hauteur de leurs efforts et de leur engagement.

Par conséquent, les quatre organisations syndicales représentatives d'Enedis, la CGT, CFE, CFDT et FO demandent une nouvelle séance de négociation pour créer des conditions apaisées et en prenant le temps d'un véritable dialogue social tout en proposant des mesures salariales permettant une réelle reconnaissance des agents.

Les quatre organisations syndicales représentatives d'Enedis, la CGT, CFE, CFDT et FO, déplorent la rupture du dialogue social par le refus de poursuivre la négociation.

Elles dénoncent également le chantage à la signature opéré par la direction à travers une décision unilatérale de l'employeur annoncée moins-disante.

Paris, le 10 décembre 2025